

Canton de Pont-de-Montvert

Le Pont-de-Montvert

Mission en Ethiopie

Les différents projets de développement de l'association Kélissa

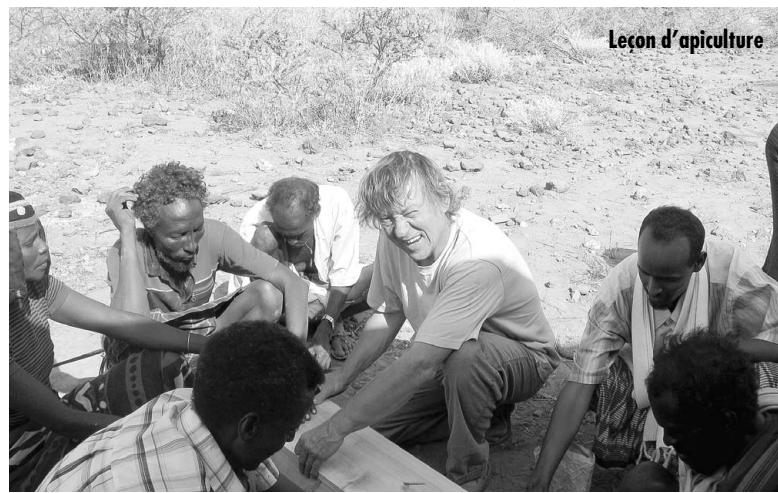
Depuis janvier 2006, c'est déjà un bon bout de chemin parsemé d'amitié et bordé de part et d'autre par le partage et la solidarité qui a été parcouru par les Lozérien(ne)s de Pont et les Afars d'Éthiopie. Après deux sessions de formation préalablement effectuées en 2006 et 2007 avec le soutien de la région Languedoc-Roussillon, cette troisième mission apicole à Hanlé-Dabi en pays Afar d'Éthiopie, conduite par Philippe Tomas, avait pour but principal la mise en place d'un rucher école destiné à la formation apicole et qui en parallèle peut également constituer le début d'un rucher de production. En effet, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus fait partie des objectifs portés par l'association *Kelissa* qui manage ce microprojet de développement.

De ce fait, treize ruches de type kényane ont été fabriquées sur place à Addis-Ababa, en suivant le modèle que Cathy Pantel, menuisier de formation, avait réalisé ici en France et ensuite exporté en utilisant les bras forts et costauds de Philou bien sûr, mais aussi Luc Poudevigne, Ginette Mazoyer et Geneviève Molines, les 4 protagonistes de cette nouvelle mission.

«...à partir des ruches que nous avions introduites lors de notre précédente mission, nous avons commencé le peuplement de ces ruches kényanes... ce programme nécessite de retourner au village pour continuer le peuplement de toutes les ruches installées... l'accueil et l'intérêt porte par nos ami(e)s Afars nous confortent pour la continuité de cette action... » précise Philippe Thomas, apiculteur professionnel.

Luc Poudevigne et Betty se sont tous deux occupés de poursuivre l'aménagement du local apicole construit lors de la précédente mission en février 2007, local destiné d'une part à stocker le matériel fourni par l'association *Kelissa* (à destination des villageois d'Hanlé-Dabi) et d'autre part à traiter et entreposer la production de miel.

Ils ont également, avec les villageois, commencé la création d'un jardin potager d'école le long de la rivière Awasch. Cette action engagée actuellement par l'association *Kelissa* et soutenue par la *Guildé des Raids* doit contribuer à favoriser l'autosuffisance alimentaire du village et aussi permettre la scolarisation des enfants nomades du territoire. En effet, la réhabilitation du système scolaire pour les enfants nomades et semi-nomades de cette zone est l'objectif de la prochaine mission de l'association. L'équipement de l'école a pu commencer grâce aux fournitures remises par les AGF et Groupama. Comme en février,



Leçon d'apiculture



Scellement serment



Ethiopie labour

une infirmière, cette fois-ci Ginette Mazoyer, a accompagné ces quelques journées passées sur place dans ce village situé aux portes du désert du Danakil où «le chacal lui-même fait son testament avant d'y penetrer» (proverbe Afar). Le problème de la santé reste crucial. Les pratiques de l'excision et de l'infibulation encore très actives dans cette région, corrélées à des conditions de vie et d'isolement trop difficiles, contribuent à perpétrer un taux de mortalité inacceptable. L'association *Kelissa* a mis en place une action de parrainage qui a pour objectif d'éradiquer (ou tout au moins de diminuer considérablement) ces pratiques porteuses de mort et de handicap que sont l'excision et l'infibulation.

L'apport de nombreux médicaments adaptés, donnés par les pharmacies de Marvejols, Florac, Langogne, Mende, Pont, transportés dans des sacs offerts par le responsable d'Hyper U de Mende a permis à l'infirmière de donner des soins d'urgence rentrant dans son champ d'intervention. Aïcha Dabale et Geneviève Molines, qui vivaient leur 6^e mission dans ce cadre associatif, ont, quant à elles, rencontré le Gouvernement

régional Afar afin de porter à sa connaissance les actions engagées par les membres de *Kelissa*.

Une volonté forte de renforcement des liens franco-afar a été exprimée par le vice-président du Gouvernement régional Afar. La création du Comité de jumelage Pont-de-Montvert/Hanlé-Dabi chevine dans cette mouvance d'idées. Accompagnées par le *Rotary Club* départemental, elles ont également rencontré Diégo Sanchez, président du *Rotary Club* d'Addis-Ababa mais aussi également responsable de la défense de la corne de l'Afrique au niveau de l'*Union européenne*. Cette rencontre est déterminante pour les microprojets de développement de l'association *Kelissa*.

Les Afars sont là, plein de désirs d'amélioration de leurs conditions de vie, dans un climat hostile, mais attachés à leurs herbes, à leurs cailloux, à leurs animaux... Les Lozérien(ne)s sont là aussi, occupés de bonne volonté, souhaitant accompagner des changements nécessaires dans le respect des réalités sociales, géographiques, politiques... Deux peuples un peu les mêmes... car eux aussi attachés à leurs cailloux et leurs terres lozériennes.

Au-delà de ce projet, leurs différences se rassemblent pour exprimer combien c'est ensemble qu'il est plus efficace de comprendre et combien plus rapidement la richesse de cette diversité permet d'avancer.



Gigi, l'infirmière

St-Germain-de-Calberte

Saint-Étienne-Vallée-Française

Conseil municipal (suite)

• Biens présumés vacants : un administré souhaiterait que le Conseil utilise la procédure prévue par la loi du 13 août 2004 afin que la Commune prenne possession de biens dont le dernier propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans sans laisser d'héritier, ceci dans le but d'acquérir ensuite à la commune certaines parcelles.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas s'engager dans cette démarche au moins pour le cas en question qui semble assez délicat.

• Bâtiment de l'ONF : le maire informe le Conseil que, suite à la promesse du président du Conseil général lors de sa visi-

te du 20 septembre, le Conseil général a accordé une subvention de 40 % du montant des travaux de restauration et d'aménagement de ce bâtiment ; il a demandé à l'architecte de se mettre en rapport avec les responsables de l'ONF pour décider du calendrier des travaux.

• Ramassage scolaire : huit élèves du primaire ont emprunté les ramassages scolaires au cours de l'année scolaire 2006/2007, le coût départemental moyen par an et par élève est de 1 122 €, la participation communale s'élève à 14,30 % de ce coût, soit 160 € par élèves. Une délibération est donc prise pour verser au Département la somme de 1 280 €.

Télégrammes

Internet et téléphone : attention aux arnaques !

Le député Pierre Morel à l'Huissier est intervenu à l'Assemblée nationale, afin d'attirer l'attention du Secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur les arnaques dont les consommateurs et les petites entreprises sont victimes au quotidien dans le secteur des communications Internet et téléphoniques. « Il peut s'agir d'abonnements sans consentement, de facturations pour des services qui n'ont pas été souscrits, ou pour des services qui ne fonctionnent tout simplement pas, ou encore des incitations à rappeler des numéros qui s'avèrent surtaxés », a expliqué le député de la Lozère. « Pour faire valoir leurs droits, les usagers sont bien souvent obligés de passer par des hotlines surtaxées, avec des temps d'attente particulièrement longs. Ils se sentent piégés et démunis face aux procédures de réclamation très complexes », a-t-il poursuivi.

Luc Chatel lui a répondu en ces termes : « Le gouvernement a décidé de légiférer, notamment pour plafonner le délai de résiliation (à dix jours) et le délai de restitution des cautions, ainsi que pour assurer la gratuité des temps d'attente pour les appels vers les hotlines. Le gouvernement prend ses responsabilités et agit pour le quotidien de nos concitoyens ».

Citoyens & solidaires : la solidarité n'est pas l'assistanat

La rencontre-débat organisée par l'association *Citoyens & Solidaires* s'est déroulée comme prévu le samedi 8 décembre avec la participation d'une vingtaine de personnes. Les interventions controversées des uns et des autres, ont permis de mieux cerner cette notion de "solidarité", dans une société où prévalent de plus en plus l'individualisme et le culte de l'argent.

Les solidarités établies en termes de droit et de justice sociale qui se sont substituées au fil du temps à la charité, sont aujourd'hui sérieusement malmenées. À travers le recours aux dons multiples et répétés, n'est-ce pas une nouvelle forme de charité qui se met en place, donnant bonne conscience aux individus repliés sur eux-mêmes et entérinant le désengagement de l'État ? La solidarité n'est pas l'assistanat... En s'appuyant sur l'idée de Fraternité qui devrait rassembler tous les peuples au-delà des clivages sociaux, elle s'inscrit dans un cycle de responsabilité partagée. La préoccupation écologique doit et peut générer de nouvelles solidarités à l'échelon planétaire. Car de même qu'il existe des inégalités entre individus, entre populations qui entraînent des solidarités indispensables au nom de la fraternité humaine, le réchauffement climatique va créer et créer déjà, des inégalités entre territoires. Ces inégalités vont nécessiter de nouvelles solidarités indispensables pour surmonter le défi écologique qui nous incombe et dont nous sommes tous responsables à des degrés divers. La prochaine rencontre de *Citoyens & Solidaires* se proposera d'approfondir les nouvelles pistes de solidarités actives et citoyennes.

Attention aux abonnements téléphoniques forcés

Familles rurales communique : "Depuis quelques mois, nous recevons à l'association des appels de consommateurs ayant été abonnés malgré eux à un opérateur téléphonique. Tout d'abord, vous recevez un appel à votre domicile, l'opérateur vous propose un abonnement, vous demandez à recevoir une offre écrite afin de pouvoir vous prononcer en toute connaissance, ou même vous refusez catégoriquement la proposition. Mais voilà le lendemain vous vous rendez compte que votre ligne a été coupée, ou vous recevez une facture quelques mois après. Vous avez été victime d'un abonnement forcé."

Vous pouvez vous défendre, pour cela des recours sont possibles. Tout d'abord, le consommateur est engagé que par sa signature, il vous sera alors possible de réclamer le double du contrat à l'opérateur fautif. Celui-ci ne pourra pas faire la preuve de votre abonnement puisque rien n'a été demandé. Vous pouvez réclamer par lettre recommandée avec accusé de réception l'annulation du contrat abusif et le remboursement des frais occasionnés par ce contrat, notamment les frais que demandera France Télécom pour la remise en service de votre ligne. Si vous n'arrivez pas à vous faire entendre malgré vos revendications fondées vous pouvez saisir le médiateur, mais attention celui-ci doit être saisi que si vos démarches ont été infructueuses auprès des services de l'opérateur. La seconde solution est de saisir la justice. Vous devrez faire votre demande auprès du juge de proximité dont dépend votre habitation. La procédure la plus adaptée est la déclaration au greffe. Pensez à conserver le double de tous vos courriers, car en cas de procédure, ceux-ci vous seront utiles. Vous pouvez aussi vous adresser à une association de défense du consommateur, pour vous aider dans vos démarches. Pour de plus amples renseignements,appelez Familles rurales au 04 66 31 28 96, en cas d'absence laissez un message, nous vous rappellerons.